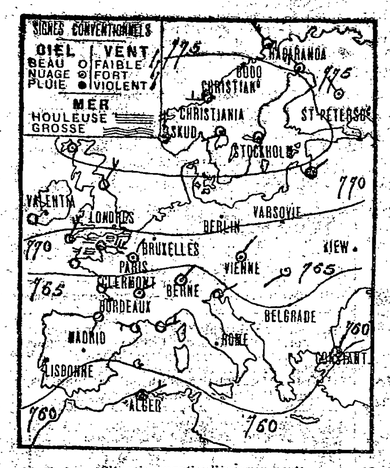

Situation particulière aux ports

La mer est belle partout.

LE RECENSEMENT. — Nous avons annoncé que le dernier recensement accusait pour le 4e arrondissement une population totale de 100,418 habitants, contre 98,264 en 1896.

Or, après pointage et une vérification nouvelle, le nombre actuel des habitants doit être ramené à 99,577.

Il s'ensuit que le quatrième arrondissement n'aura, comme par le passé, qu'un seul député à élire en 1902.

Voici les résultats par arrondissements des opérations du recensement dans le département de la Manche :

Cherbourg, 1896, 93,503; 1901, 96,279. En plus, 2,776.
Avranches, 1896, 93,522; 1901, 91,411. En moins, 2,111.
Coutances, 1896, 97,179; 1901, 91,570. En moins, 5,600.
Mortain, 1896, 60,640; 1901, 58,355. En moins, 2,285.
Saint-Lô, 1896, 83,217; 1901, 81,320. En moins, 1,897.
Valognes, 1896, 72,000; 1901, 69,417. En moins, 2,583.
Totaux : 1896, 500,052; 1901, 488,361. En moins, 11,691.

UN LEGS DE DEUX MILLIONS. — Une femme charitable, Mme veuve Potel, morte l'année dernière à l'âge de quatre-vingts ans, a légué la presque totalité de sa fortune, environ 2 millions, aux pauvres de Paris. Et l'Assistance publique, instituée légataire avec la Société philanthropique de Paris, va très prochainement entrer en possession de la moitié de ce legs, soit d'environ 918,000 francs.

Pour une part, la somme sera distribuée par les bureaux de bienfaisance. Mme Potel a demandé, en effet, qu'on remît à chacun d'eux 10,000 francs. Le reste, 718,000 francs, sera employé par l'Assistance au mieux des intérêts des pauvres de Paris.

L'ÉCLIPSE TOTALE DE SOLEIL DU 18 MAI. — M. Janssen a reçu du docteur Binot, envoyé à l'île de la Réunion dans les mêmes conditions que M. de la Baume à Sumatra pour observer l'éclipse totale de soleil du 18, une dépêche l'informant qu'il a eu un temps superbe pour ses observations.

L'AGRANDISSEMENT DU LYCÉE BUFFON. — Un décret déclare d'utilité publique l'agrandissement du lycée Buffon. La dépense, évaluée au chiffre de 280,000 francs, sera supportée par moitié par l'Etat et la ville de Paris.

Cette somme sera consacrée à permettre au préfet de la Seine d'acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les terrains dont l'occupation est nécessaire pour la réalisation du projet.

LE LOGIS DE BINET ET DE LA DU BARRY. — L'Etat va mettre en vente à Versailles un hôtel quelque peu historique attenant à la caserne de Noailles, sur l'avenue de Paris, et que le génie vient de livrer dans ce but au domaine.

Binet, valet de chambre du dauphin et parent de Mme de Pompadour, l'avait fait construire en 1751 sur un terrain que lui avait donné le roi Louis XV.

Le corps de logis à l'italienne avec balustrade était entouré d'un charmant jardin qui séduisit Mme du Barry.

Au grand déplaisir du dauphin, depuis Louis XVI, la favorite du roi, qui acquit en 1772 ce logis, appela l'architecte Ledoux et, pour braver la famille royale, le chargea de le transformer en un véritable palais; la haute porte et les refends qui ont si bel air sont de cet artiste.

Son « palais » prêt, Mme du Barry en recruta avec ostentation le personnel, appela même un aumônier...

Elle allait l'habiter lorsque Louis XV mourut.

Monsieur, frère du roi Louis XVI et depuis Louis XVIII, lui acheta en 1775 ce palais et en fit... ses écuries.

Depuis la Révolution, l'hôtel de Mme du Barry, qui, quoi qu'en aient dit certains historiens, ne fut jamais décoré par Coypel, puisque Coypel mourut en 1752, servait de demeure au général commandant la place de Versailles.

LES DESSINS DE MAITRES AU MUSÉE DU LOUVRE. — Le cri de détresse poussé par les amateurs en se voyant dépossédés de la vue des dessins de maîtres naguère encore exposés dans les cinq salles aujourd'hui occupées par le musée du mobilier a été entendu de l'administration des musées nationaux. On commencera d'ici quelques jours, au premier étage de l'aile du Nord de la cour carrée du Louvre, les travaux d'aménagement de neuf salles consacrées aux dessins.

Tant que dureront ces travaux, que l'architecte du musée, M. Redon, va pousser avec l'activité qu'on lui sait, le public aura accès, comme toujours, à la salle des Boîtes. Dans cette salle, connue seulement, il est vrai, de rares initiés, sont exposés des dessins de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Verrocchio, de Fra Bartolommeo, du Pérugin, de Holbein, du Poussin et dix-sept des plus importants et des plus admirables dessins de Raphaël.

Indiquons également aux curieux les autres coins du Louvre où des dessins de maîtres sont visibles.

On trouve dans la grande galerie qui règne au premier étage du Louvre, sur la rue de Rivoli, une réunion très intéressante de dessins de diverses époques et en particulier de dessins d'architectes de la première moitié du dix-neuvième siècle.

La collection His de la Salle, également visible, dans les petites salles qui font suite à celle du mobilier, renferme trois cent deux pièces de choix, de toutes les écoles. On y voit les brillantes et légères aquarelles de Bonington, des études de femmes de Watteau, près desquelles on a placé les autres dessins du même maître, acquis soit à la vente des Goncourt, soit à celles d'autres amateurs réputés. Géricault et Raffet, Gavarni et Charlet, Hubert Robert et Greuze, Eugène Delacroix et Decamps, Poussin et Claude Gellée y figurent avec des morceaux de choix. Le reste de la collection se trouve, pour un bon nombre de pièces, appartenant aux écoles hollandaises et flamandes ou aux écoles d'Italie, réparti dans des meubles tournants qu'on trouvera dans la salle Duchâtel, dans une des deux salles des primitifs français, dans la galerie des peintres français du dix-septième siècle.

Ajoutons que la salle des dessins de l'école allemande, organisée, il y a dix-huit mois environ, dans une des petites salles voisines de celles où la collection His de la Salle est groupée, subsiste toujours, avec ses Holbein, ses Dürer, etc..., et que la salle, toute proche, des miniatures et dessins de nos écoles françaises du moyen âge et du seizième siècle n'est pas désaffectée davantage.

Il y a donc vraiment matière à étude, dans notre grand musée national, pour les amateurs de dessins.

UN DRAME SOUS LE TUNNEL DU PÈRE-LACHAISE. — Hier, après midi, comme le train de cinq heures cinquante-sept arrivait en gare de Charonne, un voyageur, descendant d'un wagon de 1re classe, saisit par le bras un jeune homme qui sortait du compartment voisin et, appelant les hommes d'équipe : « Empoignez-moi cet homme, leur dit-il, il vient de commettre un meurtre! » Et au chef de gare aussitôt accouru il expliqua que, pendant le passage du train sous le tunnel, il avait entendu trois coups de feu, un grand cri, puis, quelques secondes après, le bruit d'une portière refermée avec force. Or, à la sortie du tunnel, regardant par la petite glace qui donnait sur le compartment voisin, il avait constaté qu'une jeune fille qu'il avait vu monter dans le train en même temps que le jeune homme qu'il faisait arrêter avait disparu.

Le jeune homme protesta avec indignation : « Je ne sais ce que vous voulez dire. J'étais seul dans mon compartiment et je n'ai pas tiré de coups de revolver. »

Le chef de gare fit visiter le compartiment et l'on trouva sur les coussins deux peignes de femme et une bague. Une des portières était tachée de sang. Ne doutant plus que les déclarations du voyageur fussent exactes, le chef de gare envoya prévenir le commissaire de police du quartier de Charonne, M. Deslandes. Et il télégraphia dans les deux directions opposées de suspendre le service des trains, afin de faire des recherches sous le tunnel.

Quatre poseurs de voie, munis de lanternes, trouvèrent au bout de six cents mètres, le corps de la jeune fille étendue en travers de la voie opposée à celle sur laquelle le train venait de passer. C'était une brune superbe très élégamment vêtue. Elle avait à la tête deux blessures d'où le sang s'échappait, formant de gros caillots sur les ruches de dentelles de son manteau. Une serviette de moleskine et une ombrelle furent trouvées non loin d'elle.

Avec d'infinies précautions on transporta la malheureuse victime, qui respirait encore, jusqu'à la gare de Charonne. Après un pansement sommaire, M. Deslandes la fit conduire à l'hôpital Tenon, où elle expira peu après son arrivée.

Le jeune homme arrêté continuait, malgré la découverte du cadavre de la jeune fille, à nier le meurtre. « Je ne connais pas cette personne, répétait-il au commissaire. Vous pouvez vous renseigner sur mon compte; je m'appelle Georges Dussollier, j'ai vingt ans, j'habite rue Crozatier, 22, et je suis comptable dans une maison de quincaillerie de la rue Saint-Honoré. Je suis connu pour un homme honorable. D'ailleurs, je vais poursuivre l'individu qui vient de me dénoncer. »

M. Deslandes ouvrit alors devant lui la serviette trouvée sur la voie et il en retira un traité de sténographie portant à l'intérieur de la couverture cette adresse écrite à l'encre : « Georges Dussollier, 22, rue Crozatier », puis une lettre adressée à Marie Pons et signée également Georges Dussollier.

Malgré ces preuves irréfutables Dussollier persista dans ses dénégations. Il ne consentit pas davantage à avouer lorsque son père, que M. Deslandes avait envoyé chercher, eut raconté au magistrat qu'en effet son fils était, depuis deux ans, en rapport avec une demoiselle Marie Pons. L'an dernier, il avait voulu l'épouser, mais M. Dussollier avait refusé momentanément son consentement à cette union, parce que son fils était trop jeune et qu'il allait tirer au sort.

Ce n'est qu'au milieu de la nuit que le jeune homme, se laissant attendrir par les paroles du commissaire de police, voulut bien enfin parler :

« Oui, c'est vrai, je connaissais cette jeune fille. Elle s'appelle bien Marie Pons. Je lui avais écrit pour lui donner rendez-vous ce matin cours de Vincennes. Nous avons pris ensemble le Métropolitain et nous sommes allés au bois de Boulogne. Là nous avons eu une discussion parce qu'elle se refusait à ce que je lui demandais.

» Pour rentrer, nous avons pris le train à la porte Maillot. Pendant le trajet, nous avons eu une nouvelle discussion. Je l'ai menacée de la tuer. « Ose donc! » m'a-t-elle répondu en se levant. J'ai alors tiré trois coups de revolver. Elle s'est abattue contre la portière et je n'ai eu qu'à ouvrir celle-ci pour que le corps allât rouler sur la voie. J'ai ensuite jeté tout ce qu'il restait dans le wagon de ses affaires, serviette, ombrelle. Mon revolver, je l'ai jeté en descendant du compartiment à la gare de Charonne. »

On a retrouvé effectivement le revolver au lieu indiqué par Deslandes.

L'enquête de M. Deslandes cherche uniquement à établir s'il y a eu préméditation. Deslandes savait peut-être que les trains se croisent sous le tunnel et peut-être espérait-il en précipitant le corps de sa victime sur la voie qu'il serait broyé sous les roues du train allant en sens contraire et qu'ainsi disparaîtrait toute certitude du meurtre. On aurait pu croire en effet à un suicide.

UN DRAME RUE DE MAZAGRAN. — Au numéro 22 de la rue de Mazagran, habite un employé d'assurances, M. Magguby, qui consacre ses soirées à donner des leçons de musique. Depuis trois ans, M. Magguby avait pour élève un de ses camarades de bureau nommé Jean Soavi. Celui-ci venait très régulièrement deux fois par semaine prendre sa leçon.

Hier, Soavi, qui, en quittant le bureau, lui avait annoncé qu'il viendrait vers huit heures, arrive comme il était convenu. Mais M. Magguby n'avait pas terminé sa leçon avec un autre élève; aussi, après avoir serré la main à Soavi, il le conduisit dans un petit salon, où il le laissa en compagnie de sa femme et de sa belle-mère.

Sans qu'aucune discussion se soit produite, sans raison apparente, Soavi sortit de sa poche un revolver et tira à bout portant sur Mme Magguby, qui s'affaissa en poussant un cri; puis il se logea lui-même une balle dans la tête et tomba raide mort.

Mme Magguby n'avait été que légèrement atteinte. Elle fut néanmoins transportée à l'hôpital Saint-Louis.

L'enquête ouverte par M. Leygonie, commissaire de police, n'a pu établir les raisons de ce drame. La belle-mère de M. Magguby, qui a assisté au meurtre, affirme que rien ne l'a motivé.

Les camarades de bureau de Soavi racontent que dans la journée il n'avait pris aucune nourriture et avait bu plus que de raison. Il était d'ailleurs depuis plusieurs mois dans un état nerveux inquiétant.

UN EMPOISONNEMENT. — Il est maintenant certain que la mort de Mme veuve Seitz à l'hôpital Lariboisière, mort dont nous avons parlé hier, est due à un empoisonnement par des gâteaux. L'enquête ouverte par M. Maurice, commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, a, en effet, appris à ce magistrat que toutes les personnes qui avaient acheté chez le pâtissier incriminé des éclairs ou des saint-honorés à la crème, le jour de l'Ascension, avaient éprouvé de graves malaises.

Quelques-unes d'entre elles sont encore dans un état alarmant, ainsi Mme Tissot, concierge, 153, boulevard de la Villette, et ses deux petits-enfants, Germaine Monard et Robert Foulon; Mme Daburon, qui habite 7, rue de Tanger, et sa fille Madeleine, âgée de vingt ans; et surtout M. Georges Lavocat, âgé de quinze ans, employé télégraphiste.

Le père et la mère du pâtissier ont également été très malades. Ils avaient mangé pour leur dessert ce qui restait de la crème qui avait servi à garnir les éclairs.

Mais il est fort malaisé, au bout de huit jours, de rechercher ce qui a pu rendre cette crème si nuisible. Le pâtissier et sa femme s'étaient absentés le jour de l'Ascension, laissant à leur garçon le soin de confectionner les gâteaux.

Celui-ci a donné sur la préparation de sa crème les renseignements suivants : Il a fait cuire dans une casserole en cuivre étamé une livre de sucre, cent grammes de farine, seize jaunes d'œuf, un litre de lait, une gousse de vanille. Puis il a battu en neige vingt blancs d'œufs dans une bassine en cuivre rouge. Il a mélangé le tout ensuite dans une terrine en grès.

La casserole dans laquelle s'est faite la cuisson paraît en très bon état. Ce serait donc la bassine en cuivre rouge qui aurait intoxiqué les blancs d'œuf. Cette bassine est frottée avant et après chaque opération avec un mélange de vinaigre et de sel de cuisine, puis elle est rincée à l'eau et longuement essuyée, ceci pour faire dissoudre l'oxyde de cuivre qui pourrait s'être formé.

Peut-être le garçon a-t-il négligé, après avoir passé le vinaigre et le sel, de rincer suffisamment, en sorte que les sels de cuivre dissous seraient restés au fond de la bassine.

Mais il sera difficile d'établir cette erreur du garçon pâtissier.

LE VOL DE LA RUE SCRIBE. — Nous avons raconté hier que M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, avait procédé à des expériences afin de déterminer le genre d'explosif dont les voleurs de l'American Express Company, rue Scribe, s'étaient servis pour faire sauter la serrure du coffre-fort. Après divers essais faits sur de vieux coffres-forts, M. Girard a établi que les voleurs avaient employé de la dynamite.

On se souvient, en effet, que des cartouches de cet explosif ont été trouvées dans les poches de Wilson dit Miler, l'un des voleurs. Le directeur du Laboratoire municipal va adresser à ce sujet un rapport à M. Leydet, juge d'instruction, qui dirige l'information ouverte sur le vol de la rue Scribe.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Un cycliste, M. Jules Debencourt, épicier, âgé de vingt-six ans, qui suivait avant-hier, au bois de Boulogne, la route de Sèvres, a été heurté par un automobile que conduisait un jeune homme, M. Maxime Gillat, demeurant à Levallois-Perret. Grièvement blessé, M. Debencourt a été transporté à l'hôpital Beaujon, où il est mort dans la journée d'hier.

LE CRIME DE CORÂNCEZ. — On nous télégraphie de Chartres :

Brière devait être interrogé cet après-midi et confronté avec plusieurs témoins; mais, ce matin, il a été décidé qu'il serait sursis à cet interrogatoire et aux confrontations projetées. Un incident s'est en effet produit qui divise actuellement le juge d'instruction et le défenseur et, de part et d'autre, on attend la solution que le procureur général, saisi de la question, compte lui donner. Cet incident remonte au jour où le juge d'instruction interrogea, sans l'assistance de son avocat, Brière sur le coutre de charrue découvert dans sa ferme. Or, Me Duparc allègue que, conformément à la loi de 1897, son client n'aurait dû être amené à s'expliquer sur cette trouvaille que vingt-quatre heures après que communication de cette découverte lui eût été faite à lui-même.

L'AFFAIRE MEYER. — On nous mande de Lyon que l'instruction de l'affaire Meyer, l'ancien chef de division à la préfecture, vient de faire un pas assez sérieux. Les experts, chargés de vérifier la comptabilité des frères Lombard, les constructeurs de l'hôtel de police, ont relevé, au nom de Meyer, des inscriptions de sommes dont le total atteint 100,000 francs.

Meyer avait prétendu que les sommes ainsi touchées par lui l'avaient été à titre de prêts. Les experts, dans leur rapport, concluent en disant que Meyer a touché des frères Lombard une somme de 71,000 francs à titre de commission.

L'instruction sur les autres faits reprochés à Meyer n'a encore amené aucun résultat définitif.

ATTAQUES PAR DES CHEMINEAUX. — On écrit de Saint-Etienne :

MM. Villeneuve père et fils, cultivateurs aux Salles, canton de Noirétable, ont été assaillis lundi soir, par deux chemineaux. Leur état paraît désespéré.

Le mobile du crime était le vol.

Les assassins ont été arrêtés à Andrezieux. Ce sont deux maçons nommés Alfred Grenier et Alexandre Fraisse, âgés de vingt-cinq et vingt-six ans. Grenier a déjà comparu devant les assises du Rhône pour homicide.

CHAUFFEUR IRASCIBLE. — Mardi, un automobile rencontrant deux voitures, à Hyèvre-Paroisse (Doubs), alla heurter l'une d'elles, qui n'avait pu se garer à temps. Une altercation s'ensuivit, au cours de laquelle le mécanicien conducteur déchargea cinq coups de revolver : trois balles atteignirent le voiturier : d'une au poignet, l'autre à la cuisse droite et une troisième dans le côté gauche de la poitrine, au-dessous du sein.

L'état de la victime paraît désespéré.

L'auteur de ce drame est le nommé G..., originaire de Montbéliard. La victime est domestique chez un marchand de bois à Hyèvre-Paroisse.

G... a été arrêté et écroué à la prison de Baume-les-Dames.

MEURTRE PASSIONNEL. — On nous écrit de Toulon :

Un ouvrier de l'arsenal nommé Tommasi, d'origine corse, nourrissait la plus vive passion pour la femme Geneviève Pancraci, sa voisine, demeurant au faubourg du Pont-Dulas et chez laquelle il prenait ses repas.

Dans un accès de passion, Tommasi est entré chez cette femme et, comme celle-ci ne voulait pas accéder à ses désirs, il a sorti un revolver de sa poche et a fait feu sur elle. La balle dévia sur une baleine de corset et ne fit qu'une légère blessure.

Tommasi, visant la tête de sa victime, s'apprêtait à tirer un deuxième coup à bout portant, lorsqu'avec une suprême énergie la femme Pancraci saisit le bras de son meurtrier et repoussa l'arme. Le coup partit et la balle vint, atteindre à la tempe droite Tommasi, qui tomba comme une masse. Transporté à l'hôpital maritime, il est mort ce matin.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Paul Cambon, ambassadeur de France, se rend à Paris pour présider une conférence de M. Ernest Lavisse, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sur *Comment élever mes fils?* Cette conférence a pour but d'expliquer la fondation prochaine du « Collège de Normandie », fondation à laquelle M. Cambon s'intéresse vivement.

Cette conférence sera faite dimanche 26 mai, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Elle est organisée par le comité Dupleix, dont M. G. Bonvalot est directeur général.

— Le docteur Pierre Janet, directeur du laboratoire de psychologie à la Salpêtrière, fera samedi 25 mai, à cinq heures précises, au siège de l'Institut, Hôtel des sociétés savantes, rue Danton, une conférence sur une extatique, qu'il a eu l'occasion d'étudier.

— Une section de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen est constituée dans le quartier de Chaillot (XVIe arrondissement).

Les adhésions sont reçues par le secrétaire de la section.

— *Société des artistes français, Salon de 1901.* — Le lundi de la Pentecôte, 27 mai, le Salon sera ouvert à 8 heures du matin.

Les médailles d'honneur pour les sections de peinture, sculpture, gravure et lithographie seront votées, le jeudi 30 mai. Pour la section d'architecture, le vendredi 31 mai.

Le Salon sera fermé le vendredi 31 mai pour le vote des récompenses, médailles et mentions; et *sera réouvert* le samedi 1er juin, à 8 heures du matin.

— Les épreuves de l'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et les collèges (degré supérieur) commenceront le lundi 22 juillet.

Les aspirants doivent adresser au ministre de l'instruction publique (direction des beaux-arts), avant le 1er juillet, une demande sur papier timbré, accompagnée de leur acte de naissance.

— Les épreuves de l'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la composition décorative commenceront le 18 juillet.

Seront admis à les subir les aspirants qui, pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les lycées et les collèges (degré supérieur), auront adressé au ministre avant le 1er juillet une demande sur papier timbré, accompagnée de leur acte de naissance.

— *La fête des fleurs.* — Comme nous l'avons déjà annoncé, la Fête des fleurs aura lieu au bois de Boulogne les samedi 6 et dimanche 9 juin.

La Fête des fleurs constitue la principale recette de la Caisse des victimes du devoir. C'est grâce à elle que des sommes importantes peuvent être affectées en secours immédiats aux victimes d'actes de dévouement de toutes sortes, tant en France qu'aux colonies, que des pensions viagères sont servies aux veuves et aux mères, enfin que des allocations annuelles sont attribuées aux orphelins jusqu'à l'âge de douze ans.

Aussi, chaque année, le grand public mondain vient-il à la Fête des fleurs, heureux d'apporter ainsi son appui à l'œuvre de la Caisse des victimes du devoir, tout en passant gaiement la journée à échanger des fleurs avec nos grandes artistes et les plus jolies femmes de Paris, en ce merveilleux décor de l'allée des Acacias, enguirlandée et pavoisée dans toute son étendue.

— Au moment où les *courses d'Auteuil, de Longchamps et de Saint-Cloud* battent leur plein, il n'est pas inutile de rappeler qu'outre les nombreux services partant pour Auteuil ou Suresnes et Saint-Cloud par la gare Saint-Lazare et que tout le monde connaît, la gare des Invalides peut rendre les plus grands services aux voyageurs de la rive gauche. Elle leur ouvre, à travers des sites charmants, un débouché nouveau, non seulement sur ces champs de courses, mais encore, sur les bois de Boulogne, de Meudon et de Saint-Cloud.

Vente au prix de fabrique. — Grâce à un outillage absolument unique les grands Etablissements Allez frères, 1, rue Saint-Martin, peuvent vendre tous les modèles imaginables de meubles de jardins aux prix de fabrique.

STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

La service de la statistique municipale a compté pendant la 20e semaine, 1,005 décès, chiffre analogue à celui de la semaine précédente et qui dépasse de peu la moyenne ordinaire des semaines de mai (957).

La fièvre typhoïde a causé 4 décès (la moyenne est de 8). La variole a causé 15 décès. Le nombre des cas nouveaux signalés par les médecins, déjà considérable la semaine dernière (96), s'est élevé à 102.

La rougeole a causé 17 décès, chiffre bien inférieur à la moyenne (30). La scarlatine n'a causé aucun décès pendant les deux dernières semaines.

La diphtérie a causé 26 décès, chiffre supérieur à la moyenne. Le nombre des malades signalés par les médecins n'avait pourtant pas augmenté pendant les semaines précédentes; il s'est élevé à 111 pendant la 20e semaine.

La phtisie pulmonaire présente une notable diminution; elle n'a causé que 212 décès, chiffre à peu près moyen, tandis que les 13 semaines précédentes avaient présenté presque toutes des chiffres très supérieurs (de 234 à 261). Le nombre des décès par phtisie s'élevant toujours pendant et après les épidémies de grippe, il peut être permis de rapporter cette mortalité anormale à l'épidémie de grippe, très peu meurtrière d'ailleurs, qui a frappé tant de personnes cet hiver. Cette mauvaise période paraît heureusement à son terme.

Il y a eu 27 morts violentes, dont 12 suicides.

On a célébré à Paris 498 mariages. Ce nombre est à peu près moyen, tandis que les 5 semaines précédentes avaient présenté un nombre de mariages très élevé.

On a enregistré la naissance de 1,023 enfants vivants (526 garçons et 497 filles), dont 757 légitimes et 266 illégitimes. Parmi ces derniers, 49 ont été reconnus immédiatement.

TRIBUNAUX

Les concierges et les nouvelles adresses des locataires. — La cinquième chambre du tribunal de la Seine vient de consacrer l'obligation pour les concierges de donner la nouvelle adresse d'un locataire qui vient de déménager aux personnes qui se présentent pour lui parler et de lui faire suivre sa correspondance.

M. Merle, ancien locataire d'un appartement dans un immeuble dont la propriété appartient au duc de Mouchy, avait assigné la dame Lair, concierge, en payement de 5,000 francs de dommages-intérêts et le duc de Mouchy comme responsable des agissements de sa concierge. Il soutenait que, depuis son départ, il a été constamment en butte aux vexations de la concierge et, notamment, que celle-ci refusait systématiquement de donner sa nouvelle adresse aux facteurs et aux personnes qui venaient le demander. Le tribunal a statué en ces termes sur ce dernier point :

Attendu, quant au mauvais vouloir de la dame Lair, concernant la correspondance de Merle, que celle-ci était obligée, suivant un usage constant, qui est devenu une des obligations des concierges, de faire suivre cette correspondance à son ancien locataire, de donner au facteur ou à toutes autres personnes venant le demander, l'adresse de Merle, que celui-ci avait assurément pris la précaution élémentaire de lui laisser après son départ, ou qu'en tout cas il lui a fait connaître *après coup, ainsi que la preuve en a été rapportée;*

Attendu qu'il est établi que celle-ci a fréquemment méconnu cette obligation; ce qui a été pour Merle la source de désagréments et la cause d'un préjudice certain.

En conséquence, le tribunal a condamné la dame Lair et le duc de Mouchy à payer à M. Merle, la somme de 100 francs de dommages-intérêts.

Au sujet du tout à l'égout. — L'installation du tout à l'égout vient de donner lieu à un jugement intéressant, rendu par la sixième chambre du tribunal, présidée par M. Dubost. La question qui se posait était celle de savoir si un locataire pouvait être contraint par son propriétaire d'exécuter, à ses frais, l'installation du tout à l'égout, lorsqu'une clause du bail oblige le locataire à supporter les « charges de ville et de police ».

C'était l'opinion de Mme Sohier, propriétaire d'un immeuble sis à Paris. A la suite d'un arrêté du préfet de police en date du 24 décembre 1897, en exécution de la loi du 10 juillet 1894, elle mit en demeure sa locataire, Mme Hoberjon, qui avait pris à bail tout l'immeuble, d'avoir à se conformer à cet arrêté et d'installer le tout à l'égout. Mme Hoberjon refusa d'exécuter les travaux que sa propriétaire lui demandait de faire et prétendit que ces travaux ne sauraient rentrer dans les « charges de ville et de police », auxquelles le bail faisait allusion. La propriétaire assigna alors sa locataire en exécution de ces travaux. Le tribunal, par un jugement très longuement motivé, vient de rejeter cette demande.

Attendu que les travaux du tout à l'égout ont un caractère de permanence, de durée qui les incorpore pour ainsi dire à l'immeuble et qu'il serait inique de les mettre à la charge du locataire qui n'en peut profiter que pendant la période limitée de son bail sans qu'on puisse dire qu'elles constituent même un embellissement pour la propriété.

La propriétaire a été condamnée aux dépens.

Le drame d'Ayron. — La cour d'assises de la Vienne vient de juger un commissionnaire en grains d'Etables, Fridolin Mercier, âgé de vingt-neuf ans, accusé, d'avoir en octobre dernier, sur la route, aux environs d'Ayron, tué d'un coup de fusil tiré à bout portant un autre marchand de grains, dont il était le débiteur, Léon Pain.

Mercier s'était réfugié en Suisse au lendemain du crime. Il prétendit que ce n'était nullement parce qu'il était coupable de l'assassinat de Pain — dont il n'a cessé de nier être l'auteur — mais à raison du mauvais état de ses affaires.

Mercier a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le président de la Bourse du travail du Havre en correctionnelle. — Hier, a comparu devant le tribunal correctionnel du Havre M. François Montagne, président de la Bourse du travail, poursuivi sous l'inculpation d'avoir, au Havre, le 24 avril dernier, provoqué sur la voie publique un attroupement nocturne non armé, délit prévu et réprimé par la loi du 7 juin 1848.

Le tribunal, tenant compte que l'accusé n'avait pas d'antécédents judiciaires, a condamné M. Montagne à un mois de prison.

La méprise d'un agent de la régie. — Notre correspondant de Sarlat nous télégraphie que le tribunal correctionnel, statuant sur les poursuites dirigées contre l'agent de la régie Lagarrigue, qui avait blessé de deux coups de revolver le docteur Laborie, pris par lui pour un contrebandier, a condamné le prévenu à 100 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de Guy Cohen, décédé à l'âge de dix mois, chez ses parents, M. et Mme Henri Cohen, 41, rue Richer, auront lieu demain vendredi, à trois heures très précises. On se réunira à la maison mortuaire pour se rendre au cimetière Montparnasse. Aucune lettre de faire part ne sera envoyée.

THÉATRES

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la première représentation de *Chérubin* à la Comédie-Française est remise au lundi 3 juin prochain; la répétition générale sera donnée le samedi 1er juin, dans l'après-midi.

L'administration de la Comédie-Française, désirant être agréable à ses abonnés du mardi et du jeudi, leur a fait écrire pour leur proposer de reporter à huitaine (mardi 4 ou jeudi 6 juin) la dernière représentation de leur abonnement.

— Le Parlement allemand a, récemment, repoussé une proposition relative à la propriété littéraire et artistique, et où il s'agissait de prolonger la durée des droits d'auteur et de fixer à cinquante ans le délai pendant lequel l'écrivain ou l'artiste, sa veuve ou ses héritiers conservent la propriété entière de l'œuvre d'art.

Chacun des 397 membres dont se compose cette assemblée vient de recevoir, à ce propos, une communication de Mme Cosima Wagner. Dans cette circulaire, la veuve du grand homme demande un traitement particulier et exceptionnel pour *Parsifal*.

C'était, dit-elle, le désir et la volonté de Richard Wagner que cette œuvre, si différente de toutes les autres, fût uniquement représentée dans le théâtre qu'il avait élevé sur la colline de Bayreuth. Ceci était son testament pour la nation allemande. L'art de Wagner est devenu comme un lien entre l'Allemagne et l'étranger. Je m'adresse donc aux représentants de la nation allemande pour les prier d'honorer leur plus grand maître par l'exécution de sa dernière volonté... Nous abandonnerons les revenus provenant d'une extension de nos droits si on nous les envie, mais nous demandons la protection définitive de *Parsifal*.

D'après les lois actuelles, *Parsifal* doit tomber, en 1913, dans le domaine public, c'est-à-dire qu'à partir de cette date toutes les scènes auront le droit de représenter cette œuvre. Mme Cosima Wagner tente de s'y opposer.

— A l'Athénée, le *Vertige* n'aura plus que sept représentations, y compris les deux matinées données à l'occasion de la Pentecôte.

La première représentation de *Pour le monde*, comédie nouvelle de M. Henri Lyon, est fixée au mercredi 29 du courant. La répétition générale aura lieu la veille, dans l'après-midi.

— Les Bouffes-Parisiens ne donneront plus que quelques représentations des *Travaux d'Hercule*. Mlle Dréterle, créatrice du rôle d'Omphale, part pour la Russie, où elle va donner six représentations au camp de Tsarskoié-Sélo, devant la cour. Elle y chantera les *Travaux d'Hercule*.

— On nous avise que, grâce à un ventilateur puissant qui entretient une température maxima de 15 à 20 degrés dans la salle de la Boîte à Fursy, les nombreux spectateurs qu'attirent les *Folies-Bourbon* ne souffrent aucunement de la chaleur.

— Au Nouveau-Théâtre, le jeudi 30 mai, à huit heures un quart précises, sera donné une grande soirée artistique organisée par l'Assistance aux animaux à l'occasion de la distribution des récompenses.

— Demain jeudi, à l'Exposition de l'enfance, au Petit-Palais, programme des plus attrayants. A deux heures et demie, salle des fêtes, concert enfantin, redemandé, par les élèves solistes et les chœurs, de Mlle Pauline Vaillant de l'Opéra-Comique.

A l'issue du concert enfantin, Mlle Pauline Vaillant chantera les *Noces de Jeannette*, et M. Raymo se fera entendre dans son joyeux répertoire.

A trois heures et demie, concours d'escrime entre les élèves des lycées et collèges, présidé par le colonel Derué et dirigé par le maître Ruzé.

Ajoutons le cinématographe, les conférences, une séance de prestidigation, le Guignol et mille autres attractions.

— Matinées des fêtes de la Pentecôte :

DIMANCHE

Comédie-Française. — Le *Dernier Madrigal*, le *Misanthrope* et le *Bonheur qui passe*.
Opéra-Comique. — Les *Noces de Jeannette*, la *Basoche*.
Odéon. — *Ma fée*.
Théâtre Antoine. — *A fleur de peau*, le *Voiturier Henschel*.
Nouveautés, Châtelet, Porte-Saint-Martin, Ambigu, Athénée, Cluny, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.
Nouveau-Cirque, Folies-Bergère, Olympia, Casino de Paris, Hippo-Palace, la Cigale, Cirque Medrano. — Spectacles divers.

LUNDI

Opéra-Comique. — *Mignon* et le *Chalet*.
Odéon. — *Ma fée*.
Théâtre Antoine. — Les *Remplaçantes* et *Un client sérieux*.
Châtelet, Porte-Saint-Martin, Ambigu, Athénée, Cluny, Déjazet, mêmes spectacles que le soir.
Nouveau-Cirque, Folies-Bergère, Olympia, Casino de Paris, Hippo-Palace, la Cigale. — Spectacles divers.

SPECTACLES DU JEUDI 23 MAI

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., Roméo et Juliette.
Français. 8 h. 1/2. — Faute de s'entendre. — Le Misanthrope. — Le Bonheur qui passe.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — L'Ouragan.
Odéon. 8 h. 1/2. — Ma fée.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — La Course du flambeau.
Gymnase. 8 h. 3/4. — La Joie du talion. — Le Prestige.
Variétés. 8 h. 1/2. — Divorce pour rire. — La Veine.
Châtelet. 8 h. 20. — Le Tour du monde en 80 jours.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Le Grand Mogol.
Porte-St-Martin. 8 h. 3/4. — Quo vadis?
Renaissance. — Relâche.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Société anonyme. — Le Paradis.
Ambigu. 8 h. 1/4. — La Closerie des Genêts.
Nouveautés. 8 1/2. Cher Docteur. La Petite Fonctionnaire.
Th. Antoine. 8 h. 1/4. — Devant le bonheur. — Les Remplaçantes. — Un client sérieux.
Bouffes. 8 h. 3/4. — Les Travaux d'Hercule.
Athénée. 8 h. 1/2. — Le Vertige.
Cluny. 8 h. 1/2. Le Droguiste. La Dame du commissaire.
Marigny-Théâtre. 8 h. 1/4. — Paris Frou-Frou.
Déjazet. 8 1/2. L'Envers d'un ruban. Radinol a du coton!
Olympia. 8 1/2. — L'Impératrice. — La Belle Otero.
Hippo-Palace (ex-Hippodrome). 8 h. 1/2. — Cirque Schumann. — En Chine. — Dim. et fêtes, matin. à 2 h. 1/2.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Katinka. — Napoli. — Guerrerito.
Cas. de Paris. 8 1/2. Paris qui danse. Ang. Héraud, Feria.
Gd-Guignol. 9 h